

**Décision n° 2016-42 chargeant un agent de l'intérim des fonctions de directeur
du centre de Val-de-Reuil**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment ses articles R 3414-10 et R 3414-18 ;,

Décide :

Art. 1^{er}. - M. Cartignies (Philippe), directeur du centre de Cambrai, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur du centre de Val-de-Reuil, à compter du 12 septembre 2016.

Art. 2. - Le directeur Ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET